

Compagnie d'Assurance
DES
CULTIVATEURS

ET DES

BATISSES ISOLEES DU CANADA
CONTRE LE FEU.

Capital Souscrit, \$60,000
Montant déjà déposé au Gouvernement pour
la Garantie des Assurés, \$100,904

BUREAU CENTRAL POUR LA PROVINCE DE QUEBEC :

12 RUE SAINT-JACQUES, MONTREAL

PRESIDENT, L'Honorable A. MCKENZIE.

VICE-PRESIDENT pour la Province de Québec, J. H. BELLEROSE, Ecr.,
M. P. et M. P. P.

SECRETAIRE et AVOCAT pour la Province de Québec, S. PAGNUELO, Ecr

DIRECTEURS POUR LA PROVINCE DE QUEBEC :

L'Hon. L. Archambault, M. P.	R. Masson, Ecr., M. P.
L'Hon. W. H. Chaffers, Sénateur.	Praxède Larue, Ecr., M. P. P.
L'Hon. P. E. Dostaler, M. C. L.	I. A. Seers, Ecr., Avocat.
L'Hon. J. J. Ross, M. P. et M. C. L.	W. Prevost, Ecr., M. P.
L'Hon. P. Fortin, M. P. et M. C. E.	F. A. Quinn, Ecr., Avocat.

Inspecteurs :—D. F. SHAW et S. LAPALME.

AVANTAGES.—Cette Compagnie n'assure que les bâtisses des cultivateurs et leurs contenus, et les autres bâtisses également isolées. Elles n'assure pas les boutiques, magasins, marchandises, &c. Ses taux sont par suite extrêmement bas. C'est la seule Compagnie Canadienne existante de ce genre. Garantie parfaite.—Pertes payées promptement en argent.

S. PAGNUELO, Avocat,

Secrétaire,

12 RUE ST. JACQUES, MONTREAL.